



**NATIONS UNIES**

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: GENERALE

E/ECA/CM.21/L  
3 May 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
L'AFRIQUE**

Seizième réunion du Comité technique  
préparatoire plénier

Addis-Abeba (Ethiopie)  
24-28 avril 1995

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR**

Trentième session de la Commission/  
vingt-et-unième réunion de la Conférence  
des ministres

Addis-Abeba (Ethiopie)  
1-4 mai 1995

**MEMORANDUM SPECIAL SUR L'EXAMEN GLOBAL A MI-PARCOURS  
DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR  
LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS  
LES MOINS AVANCES ADOPTE PAR  
LA CONFERENCE DES MINISTRES**

## PREAMBULE

1. Nous, Ministres responsables du développement économique et social et de la planification, réunis à Addis-Abeba à l'occasion de la trentième session de la Commission/vingt et unième réunion de notre Conférence du 1er au 4 mai 1995 et agissant pour le compte et au nom de nos gouvernements et de nos peuples dans l'esprit des Chartes des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, avons examiné les progrès accomplis par les pays africains les moins avancés dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

2. Nous exprimons notre profonde préoccupation face à la détérioration de la situation socio-économique des PMA d'Afrique, caractérisée par une très faible croissance économique et une baisse continue du revenu par habitant imputables en partie aux effets négatifs des conditions climatiques et à la recrudescence des guerres civiles, des conflits ethniques et des autres conflits politiques qui ont engendré un nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées. Nous soulignons le fait que les économies de ces pays continuent de souffrir de graves insuffisances structurelles et de se heurter à d'autres obstacles fondamentaux à la croissance et au développement. Nous sommes consternés par le nombre sans cesse croissant de pays africains les moins avancés qui, de 21 en 1981, est passé à 33 actuellement.

3. Nous sommes gravement préoccupés par l'incidence de l'environnement économique international défavorable, en particulier en ce qui concerne : les pénuries de ressources en devises et les flux négligeables d'investissements étrangers directs; la baisse de l'aide extérieure totale, en particulier l'aide publique au développement (APD); le manque de souplesse toujours observé dans les conditions de l'aide; la gravité exceptionnelle du fardeau de la dette et de son accumulation dangereuse; enfin, l'incidence négative de l'Acte final des négociations commerciales d'Uruguay sur les PMA d'Afrique. Tous ces facteurs ont entravé les efforts faits par ces pays en matière d'ajustement et de réformes économiques.

4. Nous réaffirmons fermement, dans l'esprit de la Déclaration et du Programme d'action de Paris, que le développement socio-économique général des PMA leur incombe au premier chef. A cet égard, nous notons qu'ils ont entrepris les ajustements et réformes économiques nécessaires, et souvent pénibles, en vue de retrouver la voie de la croissance et du développement. Cependant, du fait de leurs capacités macro-économiques limitées et de leurs handicaps structurels, les efforts qu'ils déploient sur le plan intérieur ne peuvent aboutir au taux de croissance économique souhaité s'ils ne sont pas appuyés par un environnement économique international favorable, notamment par un apport de ressources extérieures suffisantes qui soient prévisibles et fournies au moment voulu et de manière soutenue.

5. Nous sommes alarmés par la recrudescence des guerres civiles et de la violence ethnique et politique dans un certain nombre de PMA d'Afrique, ce qui a eu des effets désastreux sur les conditions de vie normale et les activités économiques. Nous nous félicitons de la réaction de la communauté internationale qui a généreusement apporté son concours aux opérations de règlement des conflits et de maintien de la paix dans les pays touchés par ces catastrophes causées par l'homme.

6. Nous remarquons que l'esprit qui a prévalu à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ne s'est pas pleinement concrétisé, les engagements pris par la communauté internationale n'ayant pas été tenus, et que les résultats obtenus au titre du Programme sont très en deçà des espérances. Néanmoins, nous réaffirmons les engagements pris par les PMA d'Afrique au titre du Programme d'action qui demeure un cadre de référence valable pour les mesures à prendre aux niveaux national et international en vue d'introduire les changements nécessaires pour améliorer les conditions de vie des populations de ces PMA.

7. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'organisation d'une réunion de haut niveau consacrée à l'évaluation globale à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action, qui permettra de faire le point de sa mise en oeuvre aux niveaux national et international et d'envisager de nouvelles mesures en vue d'accélérer le processus de développement des pays les moins développés (PMA) durant la deuxième moitié des années 90, conformément à la résolution 48/98 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 19 décembre 1994. Pour cette importante occasion, nous avons élaboré le présent Mémoire spécial, dans l'espoir que les évaluations et les propositions qu'il contient constitueront aux yeux de la communauté internationale le cadre adéquat pour la transformation structurelle et les autres changements à apporter au processus de développement économique et social des PMA d'Afrique.

8. Pour assurer à la Réunion intergouvernementale de haut niveau le succès voulu, il importe que la représentation des Etats se fasse à l'échelon le plus élevé et que, autant que faire se peut, tous les pays de même que toutes les institutions financières et d'assistance technique multilatérale et bilatérale prennent les mesures nécessaires en vue d'une préparation appropriée de ladite Réunion.

## **I. RESULTATS SOCIO-ECONOMIQUES DES PMA D'AFRIQUE DE 1990 À 1994**

9. Le taux moyen de croissance annuelle du PIB réalisé par les PMA d'Afrique est estimé à -0,03% en termes réels pour la période 1990-1994. L'agriculture, qui absorbe plus de 50% de la main-d'oeuvre et contribue en moyenne pour 37,8% au PIB dans les PMA de la région, a régressé en moyenne de 2,6% par an pendant cette période. La production des industries manufacturières a enregistré un taux moyen de déclin de 2,6% par an. La plupart des PMA d'Afrique ont fait état d'un accroissement des déficits budgétaires. Ces mauvais résultats sont imputés tant à des facteurs internes qu'à des facteurs externes. Parmi les facteurs internes figurent notamment les conditions climatiques défavorables, les guerres civiles et les autres conflits politiques qui ont limité les possibilités de production dans plusieurs des PMA d'Afrique de même qu'une dette intérieure écrasante.

10. Plusieurs PMA d'Afrique ont gravement souffert de la sécheresse, parfois chronique, des cyclones et de la désertification au cours de la période 1990-1994. En conséquence, leur production alimentaire a accusé une importante baisse et la plupart d'entre eux ont dû recourir à l'importation de produits vivriers et à l'aide alimentaire internationale pour répondre aux besoins de la consommation intérieure.

11. Une évaluation des conditions sociales a permis de constater que les taux de mortalité infantile et les indices synthétiques de fécondité s'étaient élevés dans les PMA d'Afrique et leur taux de croissance démographique actuel est estimé à 3,1%, contre 2,7% dans les dernières années 80. Les taux d'inscription des filles dans l'enseignement et de participation des femmes à la main-d'oeuvre, ainsi que le taux de chômage féminin dans le secteur structuré, sont plus bas que les taux masculins. On estime qu'environ 65% et 30% de la population rurale et urbaine respectivement vivent en dessous du seuil de pauvreté dans les PMA d'Afrique.

12. Le processus de démocratisation en cours dans les PMA d'Afrique n'a pas bénéficié de l'appui extérieur nécessaire pour assurer sa durabilité. L'absence d'un tel appui risque toutefois de compromettre le processus de réformes qui n'en est qu'à ses balbutiements.

13. L'environnement extérieur défavorable dans lequel les PMA d'Afrique ont eu à évoluer au cours de la période 1990-1994 avait eu des effets néfastes sur leurs fragiles structures socio-économiques. La baisse de la demande mondiale des produits primaires exportés par les PMA d'Afrique et la chute des cours de ces produits a entraîné une réduction considérable des recettes d'exportation de ces pays aggravant ainsi leurs problèmes de balance de paiements. En outre, la diminution des flux de l'aide publique au développement avait réduit la capacité des PMA d'Afrique à mettre en oeuvre des programmes d'ajustement et de réformes économiques.

14. L'endettement des PMA d'Afrique a connu une augmentation substantielle au début des années 90. Estimée à 78,2 milliards de dollars E.-U. en 1990, la dette extérieure totale de ces PMA a atteint 87,8 milliards de dollars E.-U. à la fin de l'année 1993. Les paiements au titre du service de la dette ont baissé, revenant de 2,4 milliards de dollars en 1990 à 1,8 milliard de dollars en 1993, mais cette baisse est imputable pour l'essentiel au rééchelonnement de la dette et à l'accroissement des arriérés, plutôt qu'à une évolution fondamentale de l'encours de la dette ou des obligations au titre du service de la dette.

## II. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DANS LES PMA D'AFRIQUE

15. Au chapitre II a) du Programme d'action, il a été demandé aux PMA d'appliquer des mesures nationales et internationales pour instaurer un environnement plus propice à un développement accéléré et durable. Depuis 1990, tous les PMA d'Afrique ont adopté d'importantes réformes, notamment la libéralisation de leurs économies. Pour améliorer la production agricole, des cultures vivrières, en particulier, les prix à la production ont été libérés en tant que mesure visant à encourager les agriculteurs à accroître la production. Les entreprises publiques ont été privatisées ou restructurées pour promouvoir leur bonne gestion. Des mesures ont été prises pour réduire le déficit budgétaire grâce au gel et/ou à la réduction des emplois dans le secteur public. Les taux d'intérêt ont été réaménagés pour encourager une épargne intérieure accrue et des mesures ont été prises pour élargir l'assiette fiscale.

16. Les problèmes internes et externes auxquels les PMA d'Afrique ont eu à faire face ont amené un certain nombre d'entre eux à adopter des programmes d'ajustement structurel. Toutefois, le financement des programmes d'ajustement était demeuré inadéquat. En général, l'efficacité et l'impact de l'ajustement structurel et des réformes économiques avaient été limités par plusieurs facteurs mentionnés plus haut.

17. Au paragraphe 23 du Programme d'action, il est indiqué que les donateurs devraient consacrer plus de 0,20% de leur PNB aux PMA en tant qu'aide publique au développement (APD). D'une manière générale, le montant total de l'aide publique au développement provenant de l'OCDE/du Comité d'aide au développement (CAD), qui représentait en moyenne 0,09% du PNB en 1990, est tombé à 0,08% en 1991 et en 1992 et encore plus bas à 0,07% en 1993. Depuis 1990, cependant, quelques donateurs ont atteint ce seuil et certains sont en passe d'atteindre cet objectif.

18. Les tables rondes et les réunions de groupe consultatif qui constituent un mécanisme approprié d'assistance devraient être renforcées en vue de la mobilisation et de la coordination de l'aide au développement. Le dialogue politique noué dans ces instances permet d'assurer une meilleure compréhension des cadres des politiques macro-économiques des PMA et de mieux cerner leurs besoins en matière d'aide au développement. Il est extrêmement préoccupant que le nombre des PMA d'Afrique qui ont organisé des tables rondes et des réunions de groupe consultatif au cours de la période 1990-1994 ait diminué par rapport à celui des années 80. En conséquence, le PNUD et la Banque mondiale, qui jouent dans ce domaine le rôle de chefs de file, devraient veiller à ce que le processus d'évaluation auquel se soumettent les PMA d'Afrique contribue à traduire au niveau national les principes et les engagements relatifs au Programme d'action en mesures concrètes.

19. Nous notons avec satisfaction que certains donateurs ont pris des mesures en application de

la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, de l'Initiative renforcée de Toronto et de l'Initiative de Toronto pour alléger le fardeau de la dette d'un certain nombre de PMA d'Afrique. Nonobstant ce fait, environ 21 PMA africains ont un fardeau de la dette exceptionnellement lourd et un encours total de la dette exorbitant.

20. En général, cependant, les engagements pris en ce qui concerne les mesures d'appui internationales n'ont pas été pleinement honorés. Il s'agit notamment : a) des objectifs cibles en matière de flux de ressources extérieures pour ce qui est de l'APD bilatérale; b) d'une augmentation suffisante des ressources allouées aux PMA dans le cadre des programmes d'aide multilatérale; c) de la création de nouveaux mécanismes pour un accroissement des transferts financiers vers les PMA; d) de l'amélioration des modalités d'octroi de l'aide; e) de l'amélioration des mesures et pratiques commerciales en vigueur.

21. Les résultats décevants enregistrés par les PMA d'Afrique dans le domaine économique et social au cours de la première moitié des années 90 fait ressortir encore plus clairement la nécessité d'un examen global à mi-parcours qui aurait pour objet d'évaluer la mise en application du Programme d'action, d'examiner, d'élaborer et d'adopter de nouvelles mesures visant à accélérer le processus de développement dans ces pays durant le reste des années 90 conformément à leurs objectifs sociaux et économiques nationaux à long terme.

### **III. MESURES PROPOSEES EN VUE D'UNE MISE EN APPLICATION ACCELEREE DU PROGRAMME D'ACTION, 1995-2000**

22. Dans la Déclaration de Paris, la communauté internationale a senti qu'elle était moralement obligée de refuser la marginalisation des PMA, ce qui va dans le sens de ses intérêts économiques et de sécurité à long terme au plan mondial. Le Programme a pour fondement la responsabilité partagée et un partenariat renforcé en vue de la croissance et du développement dans les PMA. Elle stipule aussi que la bonne application du Programme d'action dépend de l'efficacité des politiques nationales, d'un climat économique international propice et d'un partenariat renforcé reposant sur des engagements réciproques. La Déclaration a défini cinq domaines prioritaires du Programme d'action qui devraient constituer la base d'une interaction des PMA dans leur lutte contre la pauvreté. Ces domaines sont les suivants : amélioration du cadre des politiques macro-économiques; mise en valeur des ressources humaines; renversement de la tendance à la dégradation de l'environnement; promotion d'une politique intégrée de développement rural; et, mise en place d'un secteur productif diversifié basé sur l'initiative privée.

23. Nous reconnaissons que conformément aux mesures de développement humain et social telles que reflétées dans les variables relatives à l'éducation, à la santé et à la démographie ainsi qu'à la condition de la femme, les PMA d'Afrique ont devant eux la tâche gigantesque d'améliorer les conditions de vie de leurs populations. Ce fait montre qu'il est impératif de porter une attention nouvelle à la lutte contre la pauvreté. Dans les PMA d'Afrique, la pauvreté est un problème de développement, et non de bien-être social.

#### **A. Mesures au niveau national**

24. Un préalable fondamental dans la lutte contre la pauvreté consiste à émanciper les pauvres des PMA d'Afrique, en investissant massivement dans la mise en valeur de ressources humaines, par le biais de l'éducation, particulièrement l'éducation de base, en mettant un accent particulier sur la

formation professionnelle et d'autres types de formation, dans la santé (dispensaires ruraux et infrastructures et programmes de soins de santé primaires) et aussi dans les infrastructures physiques (mise en place d'un réseau de transport au cours de laquelle la priorité est accordée au développement des routes rurales, en particulier celles reliant les exploitations agricoles aux marchés, à l'électrification des zones rurales, aux infrastructures de télécommunications et aux services postaux ainsi qu'à l'adduction d'eau potable, etc.).

25. Il faudrait promouvoir l'émancipation des pauvres des PMA d'Afrique, en reconnaissant de façon officielle leurs activités génératrices de revenus dans le secteur non structuré et en appuyant celles-ci par l'octroi des crédits nécessaires grâce à des mécanismes d'intermédiation financière appropriés spécialement adaptés à leurs besoins et moyens. Les programmes de lutte contre la pauvreté devraient faire partie intégrante des perspectives, plans et programmes de développement à court, moyen et long termes qui doivent forcément mettre un accent particulier sur la pauvreté.

26. Il est nécessaire que les PMA d'Afrique continuent à prendre des mesures visant à améliorer le cadre des politiques et l'environnement actuels au niveau macro-économique. La mise en oeuvre des réformes et des programmes d'ajustement structurel exige que les capacités humaines et institutionnelles ainsi que les ressources financières nécessaires soient fournies. Si la stabilité et la viabilité extérieures à court terme sont indispensables pour les PAS, il est nécessaire néanmoins de renforcer et d'élargir la base économique par la diversification.

27. Des efforts doivent être faits pour mobiliser et utiliser efficacement les ressources intérieures. Ils devraient porter sur l'établissement et l'officialisation des liens entre les institutions et arrangements financiers informels et les systèmes bancaires officiels, ce qui pourrait favoriser la mobilisation des ressources financières intérieures pour l'investissement. Le commerce officieux intérieur et le commerce transfrontalier non enregistré sont également des sources importantes de ressources financières privées nationales qui pourraient contribuer grandement au développement économique dans les pays africains les moins avancés. Il sied d'officialiser ces activités commerciales en simplifiant les procédures de concession de licences et les procédures administratives et de prévoir à cet égard des facilités de crédits appropriées. Les PMA d'Afrique devraient prendre des mesures pour encourager de nouveaux investissements du secteur privé en vue du développement et de l'expansion des petites et moyennes entreprises manufacturières et des micro-entreprises.

28. S'agissant de la mobilisation des ressources publiques intérieures, les PMA d'Afrique doivent prendre des mesures pour réaménager les dépenses publiques en supprimant du budget national les postes de dépenses non productives et en privilégiant le financement du développement. Sur le plan des recettes, il importe de restructurer les taxes et de renforcer les capacités propres à assurer une couverture étendue des sources imposables.

29. Du point de vue de la coopération économique, les PMA d'Afrique devraient redoubler d'effort pour mettre en oeuvre les protocoles du Traité d'Abuja en veillant à participer efficacement aux groupements économiques sous-régionaux. Parce qu'ils sont le maillon faible de la chaîne, les PMA d'Afrique devraient préconiser la suppression et la réduction des tarifs douaniers, la libre circulation des personnes et des capitaux, l'amélioration des systèmes de transports et de communications et intensifier la coopération économique fondée sur l'intérêt véritable qu'il y a à acquérir des intrants ou à obtenir des débouchés pour leurs productions à l'intérieur du continent africain.

30. La mondialisation et le décloisonnement de l'économie exigent des PMA d'Afrique qu'ils créent un environnement propre à permettre la mise en place d'une structure de production qui facilitera leur intégration au système économique mondial.

#### B. Mesures d'appui au niveau international

31. Dans l'une des dispositions clef du Programme d'action, la communauté internationale s'est engagée à accroître de manière sensible et substantielle le niveau global de l'appui extérieur fourni aux PMA. Toutefois, le taux de réalisation des objectifs fixés en matière d'aide a été faible. En effet, loin d'améliorer leur performance en termes globaux, les bailleurs de fonds n'ont au contraire pas poursuivi les objectifs fixés, comme en témoigne la diminution généralisée de l'aide fournie noté plus haut. Les bailleurs de fonds devraient s'attacher à honorer les engagements pris et à atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration et le Programme d'action de Paris, en particulier allouer 0,20% de leur PNB aux PMA sous forme de flux de ressources au titre de l'aide publique au développement (APD), tout en réalisant les autres objectifs et en respectant les autres engagements. Outre la question des flux, il convient d'améliorer la qualité et les conditions de l'APD en augmentant les montants des aides non liées.

32. Les problèmes relatifs à la dette des PMA d'Afrique ont moins trait à la liquidité qu'à la solvabilité. Si nous nous félicitons des diverses mesures d'allègement de la dette prises en faveur des PMA de la région, il conviendrait cependant que les pays créanciers fassent preuve de volonté politique dans l'esprit de la sécurité économique mondiale et du développement social des pays pauvres en décidant d'annuler purement et simplement toutes les dettes qui leur sont dues par les PMA d'Afrique. Compte tenu du surendettement de ces PMA, de leur niveau de pauvreté et de la détérioration persistante de leurs économies, les créanciers/bailleurs de fonds bilatéraux devraient fortement appuyer les propositions formulées en 1990 par le Gouvernement néerlandais d'annuler unilatéralement la dette bilatérale publique due par les PMA.

33. Les créanciers multilatéraux devraient faire preuve de la souplesse requise dans l'application des conditionnalités et des critères de performance, tant en ce qui concerne les réformes économiques que pour ce qui est du remboursement de la dette des pays africains les moins avancés encore incapables de se conformer aux règles strictes actuellement en vigueur à cause des difficultés macro-économiques qu'ils rencontrent et des problèmes aigus de ressources auxquels ils sont confrontés. Outre les initiatives multilatérales actuellement entreprises pour alléger le fardeau de la dette des pays à faible revenu, les institutions multilatérales de financement devraient introduire de nouveaux mécanismes capables de réduire le volume de la dette des PMA d'Afrique.

34. L'Acte final issu des Négociations d'Uruguay constitue certes un mécanisme approprié pour développer le commerce mondial. Toutefois, il exige des PMA d'Afrique qu'ils participent davantage au commerce international et qu'ils s'intègrent au processus de mondialisation. Pour atténuer les rigidités de l'offre dans ces pays et élargir leur infrastructure limitée de production, une assistance financière et technique adéquate s'avère nécessaire de même que des actions en faveur de l'allègement de leur dette et de leur accès aux marchés mondiaux, sans oublier les autres mesures d'appui au commerce et à l'investissement nécessaires pour renforcer leurs capacités en matière d'offre de produits marchands et de services. Il faudra que les PMA d'Afrique mettent en valeur et renforcent leurs capacités institutionnelles et humaines afin d'élaborer et d'appliquer les législations nécessaires pour mettre en oeuvre l'ensemble complexe de mécanismes prévus par l'Accord. Ils auront besoin d'une importante aide étrangère pour atténuer les effets néfastes de l'Accord dans le court terme et

pour tirer pleinement parti des préférences spéciales que leur offrent les divers mécanismes existants. Outre les dispositions prévoyant pour ces PMA la prolongation d'environ 15-20 ans du moratoire relatif à la mise en oeuvre de l'Accord, des mesures particulières doivent être élaborées pour permettre à ces pays de continuer à jouir des avantages dont ils bénéficient aujourd'hui ou d'être indemnisés pour les pertes qu'ils pourraient subir du fait de la mise en oeuvre de l'Accord. Les mécanismes préférentiels qui leur profitent devraient être renforcés et élargis.

35. La CEA, la CNUCED, le CCI et l'OMC devraient fournir aux PMA d'Afrique, une assistance technique adéquate en vue du renforcement de leurs capacités institutionnelles et humaines et partant, de leur aptitude à mettre en oeuvre les accords issus du Cycle d'Uruguay.

### C. Mécanismes de suivi et surveillance

36. Le critère essentiel actuellement utilisé pour établir l'appartenance d'un pays au groupe des PMA est celui de son entrée dans cette catégorie. Il conviendrait toutefois de se pencher sur l'identification des éléments principaux qui pourraient être utilisés comme critères de sortie de ce groupe. Il s'agit notamment d'indicateurs relatifs aux progrès accomplis pour sortir de la catégorie, de l'identification de voies permettant d'arriver à un développement durable et de l'efficacité de l'assistance technique s'agissant d'apporter les changements nécessaires au progrès économique et social et de mettre les PMA sur une voie irréversible de sortie du groupe.

37. Le Comité exécutif de la Banque mondiale et le Conseil d'administration du PNUD devraient veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour éviter tout ralentissement de la dynamique de mobilisation des ressources extérieures en convoquant des tables rondes et des réunions de groupe consultatif pour le compte des PMA d'Afrique conformément aux dispositions du Programme d'action pour les années 90 et en application de la résolution 32/197 de décembre 1977 de l'Assemblée générale sur le rôle de la CEA dans la coordination des activités globales de développement dans la région africaine, les institutions chefs de file devraient associer la CEA au processus organisationnel.

38. Il apparaît également nécessaire de se pencher sur l'adéquation du mécanisme actuel de suivi et de surveillance des progrès enregistrés dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Puisque les actions de suivi font appel aux commissions régionales, à la CNUCED, au PNUD et à la Banque mondiale en particulier, il est nécessaire d'assurer le renforcement du cadre interinstitutions et la régularisation des modalités possibles d'interaction, dans le cadre d'un plan de travail et d'un calendrier précis appuyés par les ressources nécessaires à son bon fonctionnement.

## IV. CONCLUSION

39. Nous reconnaissons, à la lumière de l'évaluation et des propositions figurant ci-dessus, qu'il est nécessaire que les pays africains les moins avancés, tout comme leurs partenaires dans le développement, redoublent d'effort en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action, conformément aux principes de base de la Déclaration de Paris et du Programme d'action qui stipulent notamment que renverser la tendance au déclin socio-économique des PMA d'Afrique constitue un impératif d'ordre éthique. L'expérience du Botswana qui est le premier pays à sortir du groupe des



E/ECA/CM.21/16

Annexe II

Appendice

Page 8

PMA montre comment une politique nationale clairement énoncée et s'appuyant sur un consensus national absolu ainsi que sur des mesures et des programmes appropriés, une gestion prudente des ressources disponibles et un appui international durable peuvent contribuer à promouvoir le progrès économique et social nécessaire aux PMA d'Afrique.